



Association des Travailleurs Maghrébins de France

10 rue Affre. 75018. Paris

Tel/Fax : 01 42 55 91 82 // 06 77 47 21 58

national@atmf.org / www.atmf.org

Solidarité avec l'ATMF d'Aix en Provence **Communiqué**

Lors du dernier conseil municipal d'Aix-en-Provence en date du 1 février 2019, il était question de convention liant la ville, les associations et plusieurs structures accueillant des jeunes (ALSH).

Josiane Solary, Elue du rassemblement National (Ex. FN) a tenu des propos diffamatoires publiques contre l'ATMF d'Aix en Provence, l'accusant ainsi de pratiquer le communautarisme allant jusqu'à dire « ils feraient mieux d'apprendre nos us et coutumes ! ».

Nous, réseau ATMF « **l'ATMF est une association démocratique, progressiste, laïque et indépendante de tous pouvoirs** » tenons à exprimer notre indignation face à ces attaques permanentes à l'encontre de l'une de nos plus anciennes associations membre (37 ans d'existence) par l'élue de l'extrême droite !

Nous affirmons notre totale solidarité à nos ami(e)s de l'ATMF d'Aix-en-Provence.

Ces propos tenus, stigmatisent toute une population à travers notre association et portent atteinte à notre dignité.

Josiane Solary évoque des articles de nos statuts « défendre les intérêts matériels et moraux des maghrébins » en occultant la suite :

- « 3.2 : D'œuvrer à une citoyenneté active et participative des Maghrébins de France.
- 3.3 : D'agir pour l'égalité des droits dans tous les domaines : politiques, économiques, sociaux et culturels.
- 3.4 : De combattre toute forme d'exclusion notamment le racisme et la xénophobie y compris se porter partie civile dans les cas des exactions racistes.
- 3.5 : De favoriser l'organisation des maghrébins de France et d'Europe afin qu'elle puisse jouer son rôle pleinement en tant que composante de la société... »
- 3.6 : D'être acteur dans le domaine de la solidarité internationale et d'œuvrer pour de nouveaux rapports Nord-Sud et pour la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans les pays du Maghreb.

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen garantit la liberté d'opinion et d'expression qui sont des droits fondamentaux et ne peuvent être limités que si leur manifestation trouble l'ordre public ou constitue l'un des abus prévus par la loi.

Madame Solari ferait mieux de se référer à l'histoire de l'ATMF dont nous sommes fiers. Nous lui rappelons que l'ATMF puise ses racines dans les mouvements syndicaux, elle a toujours lutté pour l'égalité des droits et le droit à l'égalité pour combattre toutes les exactions et les entraves aux droits subis par les maghrébins en particulier et les immigrés en général. Cette main d'œuvre corvéable que la France a fait venir souvent dans des conditions lamentables a participé à l'essor de l'économie, la construction des routes et des infrastructures de la France.

Alors que ces mêmes maghrébins ne pouvaient circuler librement et étaient victimes de racisme et de xénophobie. Pour ne citer que Brahim Bouaaram, jeune marocain jeté dans la Seine à Paris par un groupuscule du front national et la liste est longue.

Nous n'avons pas à justifier notre parcours militant pour des causes nobles, des engagements en parfait accord avec nos valeurs universelles contrairement à certains qui bafouent ces mêmes valeurs et dénigrent le travail des associations comme les notre qui œuvrent dans le champ de l'éducation populaire pour pallier aux manquements des services publics.

**Le CA National de l'ATMF
Paris, le samedi 16 février 2019**

Les associations membres

Aujourd'hui, l'ATMF national regroupe dix-huit associations membres. Ces membres se répartissent sur l'ensemble du territoire français (Paris et Ile-de-France, Aix-en-Provence, Dijon, Strasbourg, Reims, Rennes, Nancy, Nantes, Montpellier, Saint-Avold, Dechy, Bagneux, Villeurbanne...) et défendent ses valeurs à travers leurs actions.